

# IRÉC

## Sondage sur la mise en marché du bois des producteurs de la Côte-du-Sud

---

*Résultats recueillis et  
analysés par  
l'Institut de recherche  
en économie  
contemporaine*



## Table des matières

- Section 1 : Questions générales
- Section 2 : Commercialisation du bois de sciage
- Section 3 : Récolte du bois



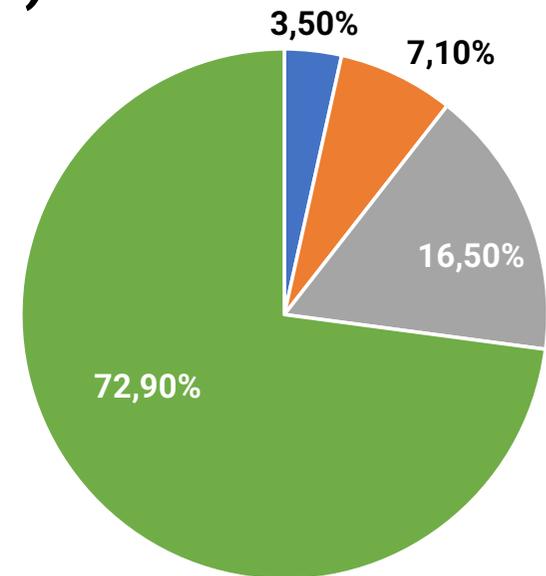
## **Section 1 : Questions générales**



## 1. Depuis combien d'années être vous propriétaire d'un boisé ? (n = 520)

### Faits saillants :

- La très large majorité (près des trois quarts) des producteurs sont propriétaires de longue date (plus de 20 ans).
- Une part importante des producteurs (17%) sont également propriétaires depuis 11 à 20 ans (2000-2010).

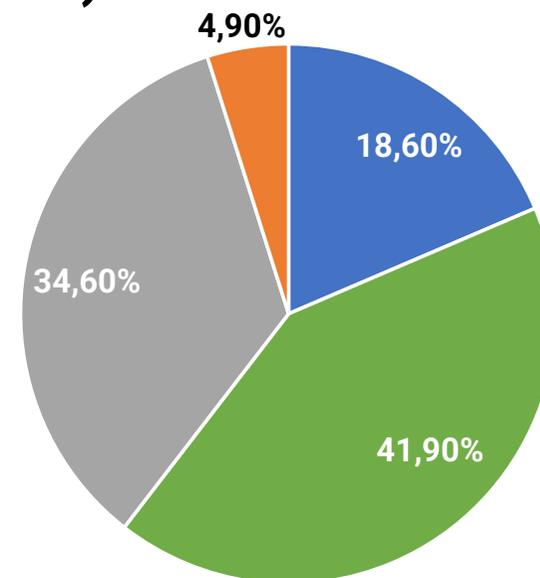


- Moins de 5 ans (2017-2021)
- De 5 à 10 ans (2011-2016)
- De 11 à 20 ans (2000-2010)
- Plus de 20 ans (2002 ou avant)

## 2. Quelle est votre superficie forestière totale, tous lots confondus, en excluant vos terres en culture et en friches ? (1 ha. = 3 arpents = 2.5 acres) (n = 511)

### Faits saillants :

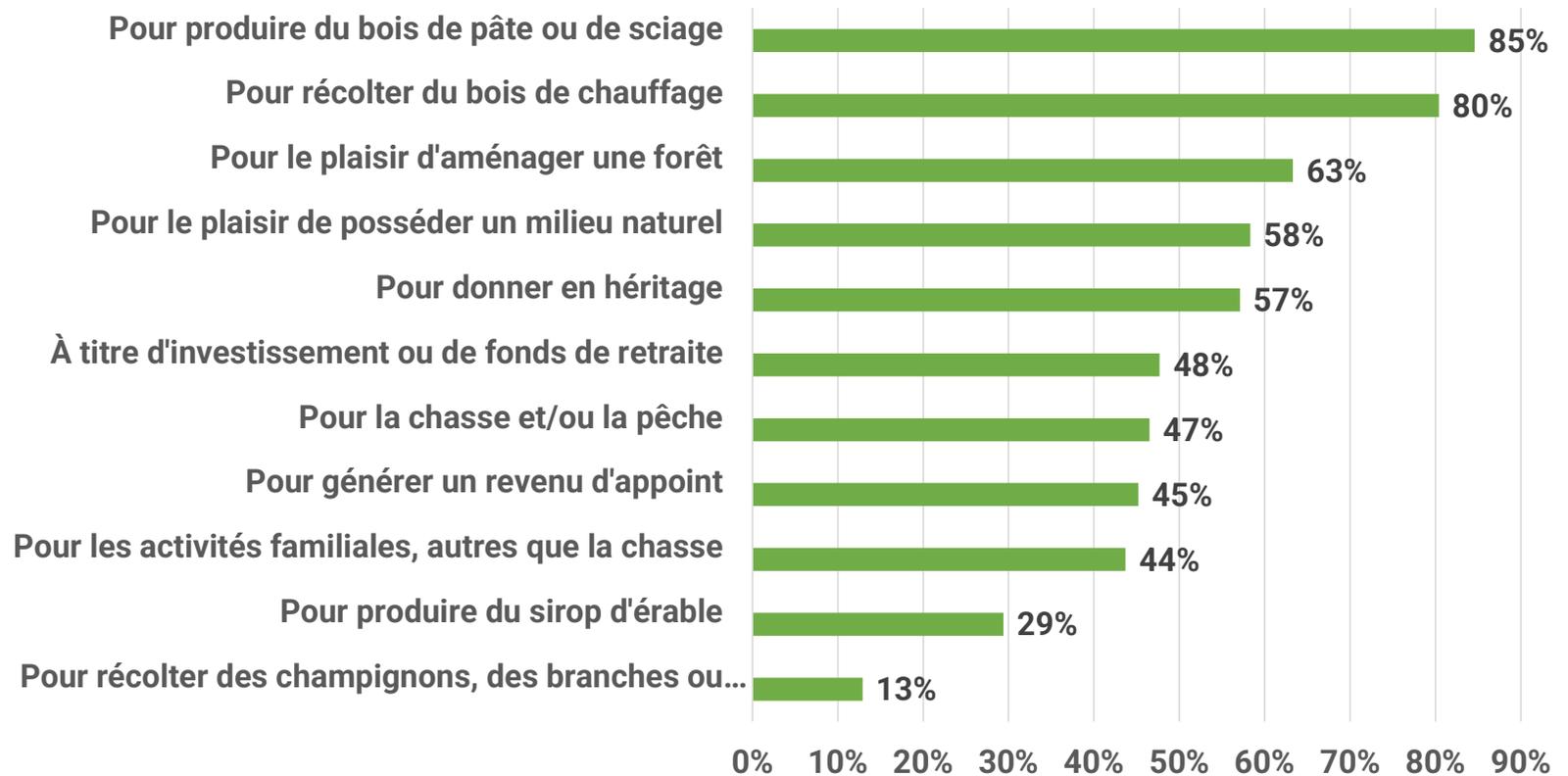
- La plus grande part des producteurs possède des terres de superficie « moyenne » (21-80 hectares).
- Une part considérable (plus du tiers) des producteurs possèdent néanmoins des terres de grande taille (80 hectares et +).
- Les « petits » propriétaires (20 hectares ou moins) représentent donc une minorité (un cinquième) des producteurs.



■ 0-20 hectares  
■ 80 hectares et +

■ 21-80 hectares  
■ NSP

## 3. Possédez-vous un boisé pour les raisons suivantes (encerclez tout ce qui s'applique) ? (n = 520)



### 3. Possédez-vous un boisé pour les raisons suivantes (encerclez tout ce qui s'applique) ? (n = 520) [Suite]

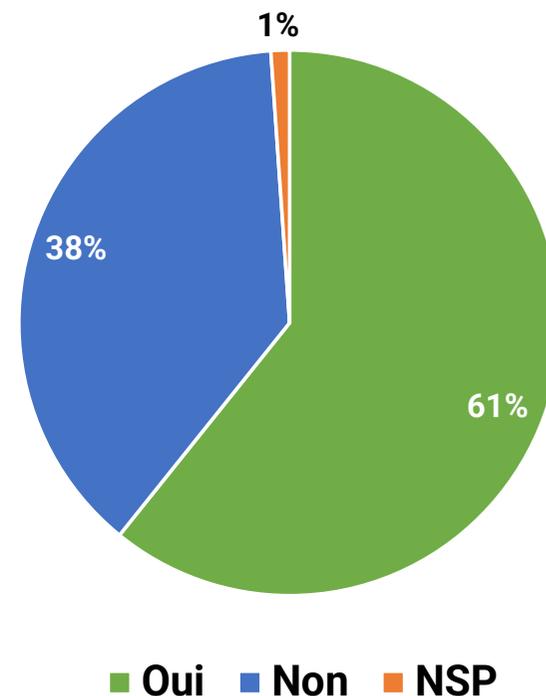
#### Faits saillants :

- La très large majorité des producteurs possède des terres pour plusieurs raisons. Parmi elles, les plus largement partagées sont de loin la production de bois de pâte ou de sciage et la récolte de bois de chauffage.
- Plus de la moitié des producteurs ont également affirmé posséder un boisé pour le plaisir d'aménager une forêt ou un milieu naturel, puis pour donner en héritage.
- Près de la moitié des producteurs (44% à 48%) disent posséder un boisé à titre d'investissement ou de fonds de retraite, pour générer un revenu d'appoint, ou pour la chasse, la pêche et d'autres activités familiales.
- Moins du tiers (29%) des producteurs disent posséder un boisé pour y produire du sirop d'érable. La récolte de champignons, de branches ou de petits fruits est cependant de loin l'activité la moins répandue (13%).

## 4. Présentement, détenez-vous au moins un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier ? (n = 525)

### Faits saillants :

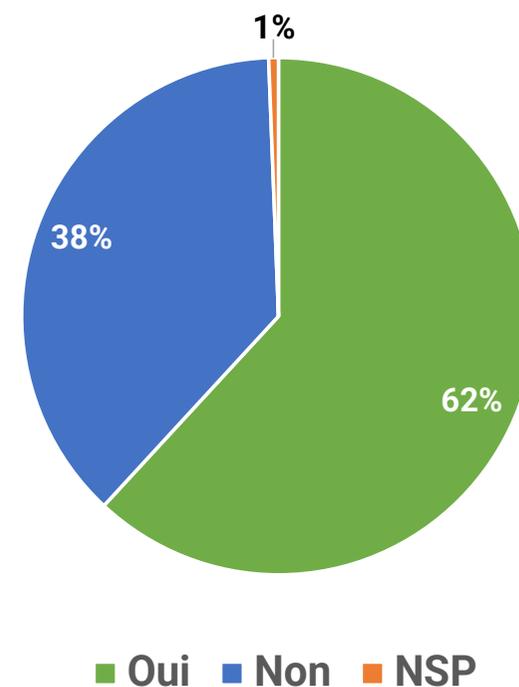
- Une bonne majorité de producteurs (61%) détient au moins un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur. Cela semble logique considérant la taille importante des lots possédés par les producteurs (plus des trois-quarts possèdent une superficie forestière de plus de 20 hectares).
- Néanmoins, plus du tiers (38%) des producteurs ne détiennent pas de tel plan d'aménagement forestier.



## 5. Au cours des 5 dernières années, y a-t-il eu du reboisement, de l'entretien de plantation, des coupes d'éclaircie ou d'autres travaux d'aménagement forestier réalisés dans vos boisés ? (n = 525)

### Faits saillants :

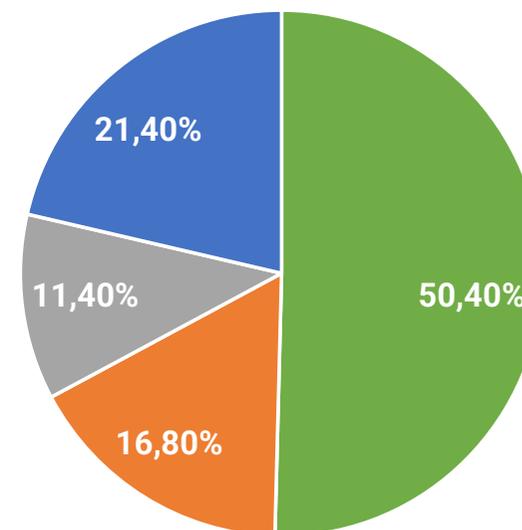
- Une forte corrélation semble se dégager entre la part des producteurs détenant un plan d'aménagement forestier (61%), puis la part d'entre eux dont les boisés ont fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'activités de reboisement, d'entretien de plantation, de coupes d'éclaircie ou d'autres travaux d'aménagement (62%).
- Il semble donc également y avoir corrélation entre la taille des lots possédés, le recours aux plans d'aménagement forestier, puis les activités de reboisement, d'entretien, d'éclaircie et/ou d'aménagement.



## 6. Quel conseiller forestier avez-vous choisi principalement pour vous accompagner ou réaliser ces travaux ? (n = 481)

### Faits saillants :

- Sur les 62% de producteurs ayant effectué des activités de reboisement/entretien/éclaircie/aménagement au cours des cinq dernières années, la moitié (50%) ont été accompagnés et/ou ont fait appel aux Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud à La Pocatière ou St-Aubert.
- Une part surprenante (plus de 20%) des répondants rapporte ne pas savoir à quel conseiller forestier elle a fait appel. L'interprétation à en tirer n'est pas claire.

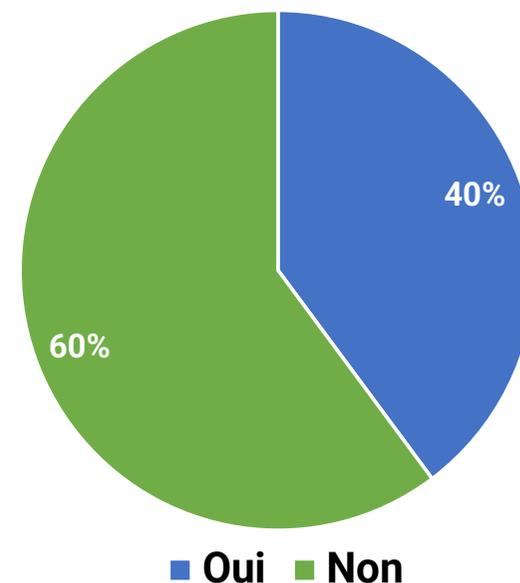


- Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud à La Pocatière ou St-Aubert
- Un groupement forestier (Grand-Portage ou Montmagny-L'Islet)
- Un autre conseiller forestier
- NSP

## 7. Avez-vous déjà utilisé le programme de remboursement des taxes foncières pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur votre lot à bois ? (n = 513)

### Faits saillants :

- La majorité des producteurs ayant déjà réalisé des travaux d'aménagement forestier sur ses lots n'a pas utilisé le programme de remboursement des taxes foncières. Une minorité importante d'entre eux (40%) l'a toutefois déjà utilisé.
- Il semble y avoir une corrélation statistique entre la part des producteurs détenant un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur (61%), la part des producteurs ayant réalisé des travaux de reboisement, d'entretien, d'éclaircie, et/ou d'aménagement au cours des cinq dernières années (62%), puis la proportion des producteurs n'ayant jamais eu recours au programme de remboursement des taxes foncières (60%).



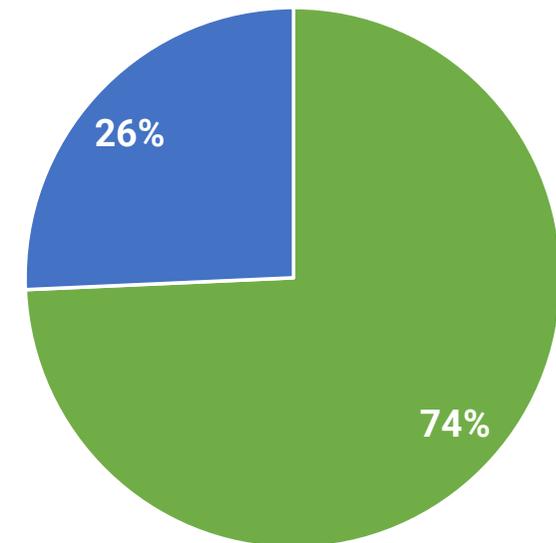
## 2. Commercialisation du bois de sciage



## 8. Avez-vous produit du bois de sciage dans les 5 dernières années ? Si oui, allez à la question suivante; si non, passez à la question 12 (n = 517)

### Faits saillants :

- La très large majorité des producteurs (près des trois-quarts) ont produit du bois de sciage au cours des 5 dernières années.
- Une corrélation statistique semble exister entre la part des producteurs propriétaires de lots de moyenne à grande taille (76,5% ont des lots de plus de 20 hectares), puis la proportion de propriétaires produisant du bois de sciage (74%).

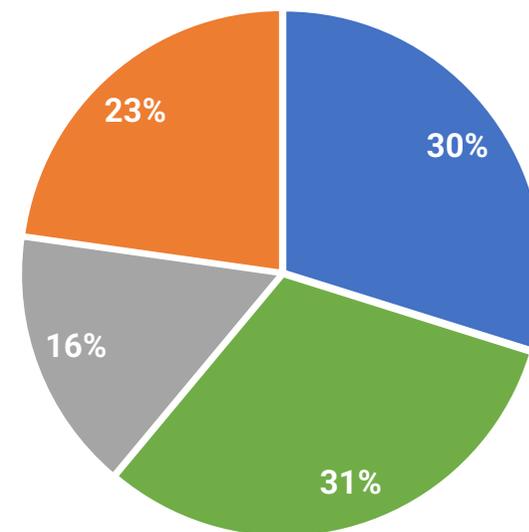


■ Oui ■ Non

## 9. En moyenne, combien de voyages par année avez-vous récoltés ? (n = 386)

### Faits saillants :

- Parmi les producteurs ayant récolté du bois de sciage au cours des cinq dernières années, la majorité (61%) ne récolte que 2 voyages ou moins de bois par année en moyenne.
- Une minorité significative (39%) en récolte néanmoins 3 voyages ou plus par année, y compris près d'un quart qui en récoltent plus de 5.
- Une corrélation statistique semble s'établir entre la part des producteurs propriétaires de très grands lots (35% possèdent des lots de 80 hectares ou plus), puis la part d'entre eux qui dit récolter en moyenne 3 voyages ou plus par année (39%).



■ Moins de 1 voyage/année

■ 3 ou 4 voyages/année

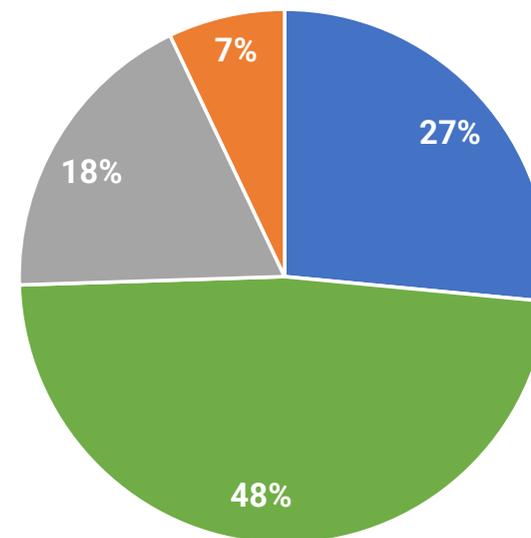
■ 1 ou 2 voyages/année

■ 5 voyages ou plus/année

## 10. Dans les dernières années, diriez-vous que vendre votre bois de sciage de longueur 8-9-10 pieds a été : (n = 381)

### Faits saillants :

- En ce qui concerne le bois de sciage de 8-10 pieds, les trois-quarts des producteurs ayant récolté du bois de sciage au cours des 5 dernières années considèrent que sa vente a été très facile ou plutôt facile.
- Seulement un quart d'entre eux considère que la vente de ce bois a été plutôt difficile ou très difficile.

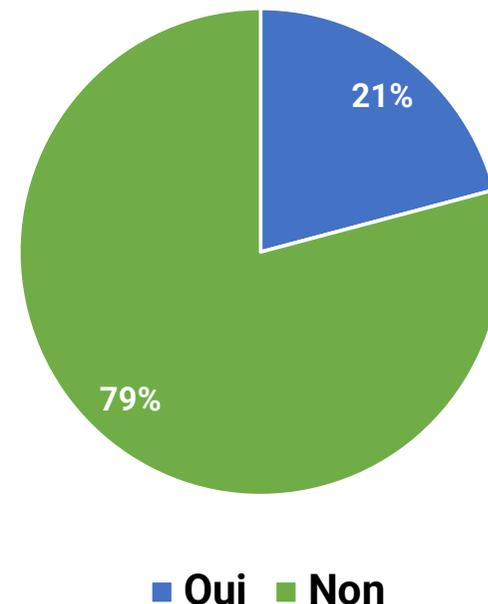


■ Très facile      ■ Plutôt facile  
 ■ Plutôt difficile      ■ Très difficile

## 10-a : Considérez-vous que le prix reçu était juste et équitable : (n = 369)

### Faits saillants :

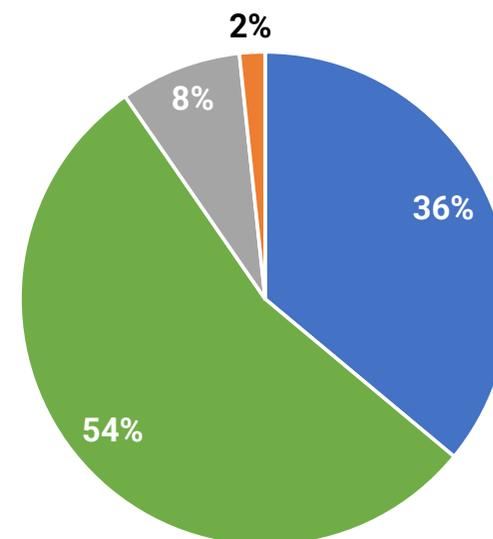
- Parmi les producteurs ayant récolté du bois de sciage au cours des cinq dernières années, la très vaste majorité (près de 80%) considère que le prix reçu pour leur bois de 8-10 pieds fut injuste/inéquitable.
- Une contradiction, ou du moins une anomalie émerge donc : alors que la vaste majorité des producteurs considère que la vente de ce bois est facile, une majorité encore plus importante considère toutefois que le prix reçu pour ce bois est injuste/inéquitable. Cette contradiction renvoie sans doute à la réalité suivante : les producteurs n'ont pas de mal **à écouler leur bois** tout en estimant qu'ils **ne peuvent le faire à bon prix**.



## 11. Dans les dernières années, diriez-vous que vendre vos billots de longueur 12 à 16 pieds a été : (n = 361)

- **Faits saillants :**

- En ce qui concerne le bois de sciage de 12-16 pieds, 90% des producteurs ayant récolté au cours des 5 dernières années considèrent que sa vente a été très facile ou plutôt facile. Il semble donc encore plus facile de vendre du bois de sciage de plus grande longueur (12-16 pieds versus 8-10 pieds).
- À peine 10% de ces producteurs considèrent que la vente de ce bois de sciage de 12-16 pieds a été plutôt difficile ou très difficile. Encore ici, la question recouvre la même ambiguïté : il est facile d'écouler le bois...

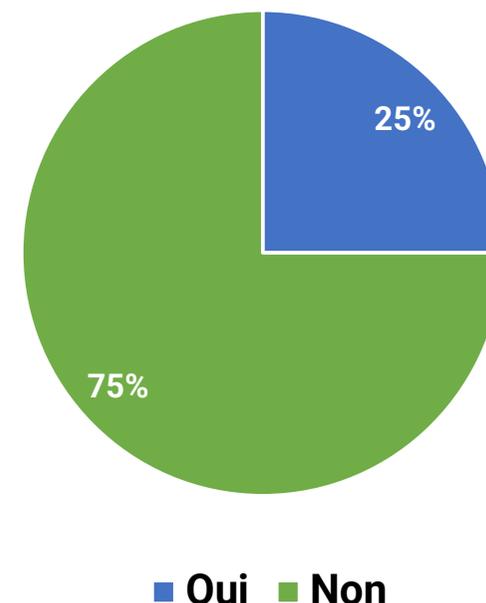


■ Très facile                      ■ Plutôt facile  
 ■ Plutôt difficile                ■ Très difficile

## 11-a. Considérez-vous que le prix reçu était juste et équitable ? (n =364)

### Faits saillants :

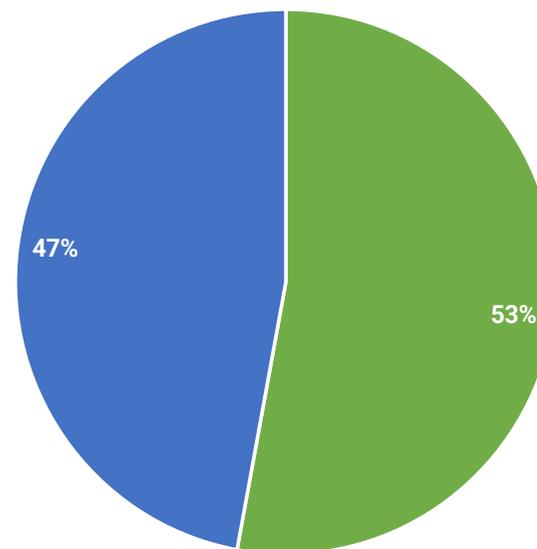
- Parmi les producteurs ayant récolté du bois de sciage au cours des cinq dernières années, les trois-quarts considèrent que le prix reçu pour leur bois de 12-16 pieds fut injuste/inéquitable. La situation est donc à peu près la même, en ce qui concerne les prix obtenus, pour le bois de 8-10 pieds que pour le bois de 12-16 pieds.
- Ici encore, la contradiction ou du moins l'anomalie demeure : alors que la vaste majorité des producteurs considère que la vente de ce bois est facile, une majorité encore plus importante considère toutefois que le prix reçu pour ce bois est injuste/inéquitable. **C'est une ambiguïté que la question a plutôt entretenue** et qui explique sans doute la contradiction apparente.



## 12. Considérez-vous que vous ayez eu des marchés pour tout votre arbre, ou reste-t-il de la fibre gaspillée sur le chantier par manque de marché ? (n = 456)

### Faits saillants :

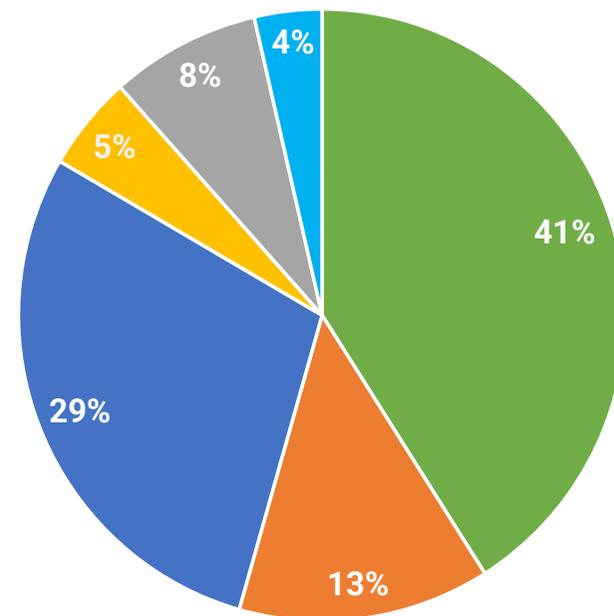
- L'écart entre les producteurs ayant réussi à vendre tout leur arbre et ceux dont une partie de la fibre a été gaspillée par manque de marché est ici situé dans la marge d'erreur. On peut donc dire que les deux situations sont vécues presque à égale fréquence par les producteurs.
- Ici encore, une anomalie se dégage : alors que la vaste majorité des producteurs considère que la vente de leur bois de sciage est facile, environ la moitié rapporte néanmoins garder de la fibre gaspillée par manque de marché (acheteurs)



- Oui, j'ai eu des marchés pour tout l'arbre
- Non, il reste de la fibre gaspillée sur le chantier

## 13. Quel énoncé correspond le plus à votre situation lorsque vous vendez des billots à une usine de sciage ? (n = 500)

- L'usine m'impose un prix et je choisis le transporteur
- Je négocie un prix avec l'usine de mon choix et je choisis le transporteur
- C'est le transporteur qui vend mes billots
- C'est l'entrepreneur forestier qui vend mes billots
- C'est le groupement forestier qui vend mes billots



### **13. Quel énoncé correspond le plus à votre situation lorsque vous vendez des billots à une usine de sciage ? (n = 500)**

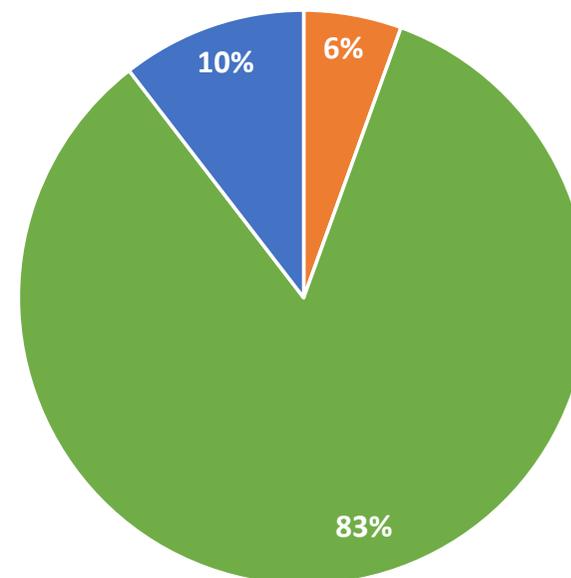
**[Suite]**

#### **Faits saillants :**

- Les producteurs vendant des billots à des usines de sciage procèdent le plus fréquemment de deux manières : l'usine leur impose un prix et ils choisissent le transporteur (41%), ou c'est le transporteur lui-même qui vend leurs billots (29%). À peine un peu plus d'un producteur sur dix négocie son propre prix avec l'usine de son choix et choisit également son transporteur. Dans une très faible minorité de cas, c'est l'entrepreneur forestier ou le groupement forestier qui vend directement les billots.

## 14. Le prix obtenu pour vos billots est-il généralement (n = 453)

- **Faits saillants :**
- Le point suivant mérite d'être relevé : alors que les réponses obtenues en ce qui concerne les prix reçus pour le bois de sciage de 8-10 et de 12-16 pieds indiquent que plus des trois quarts des producteurs trouvent ces prix injustes/inéquitable, près de 90% d'entre eux indiquent aussi que le prix obtenu pour leurs billots est généralement supérieur ou équivalent à celui publié dans le *Jaseur des bois*.
- L'insatisfaction des producteurs ne provient donc visiblement pas d'une incapacité à obtenir les prix moyens (affichés) du marché pour leur bois, mais bien de la faiblesse de ces prix en général dans un **marché peu diversifié (peu d'acheteurs)**.

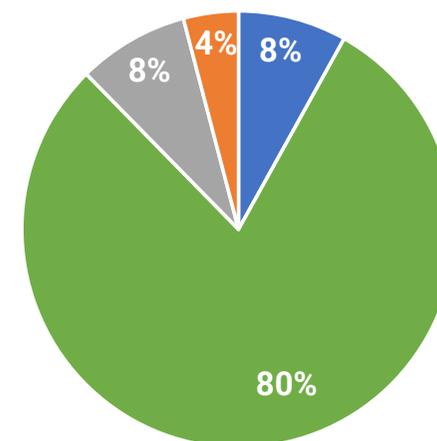


- Supérieur à celui publié dans le Jaseur des bois
- Équivalent à celui publié dans le Jaseur des bois
- Inférieur à celui publié dans le Jaseur des bois

## 15. Quel énoncé correspond le plus à votre situation au moment d'établir le taux de transport pour faire livrer vos billots ? (n = 469)

### Faits saillants :

- La très vaste majorité (80%) des producteurs accepte le taux fixé par le transporteur pour faire livrer ses billots, alors qu'une très faible minorité négocie ce taux de transport (8%).
- Dans le cas des prix obtenus pour les billots (que seuls 13% des producteurs rapportent négocié) comme dans le cas des taux de transport, la marge de négociation des producteurs semble donc être très limitée.

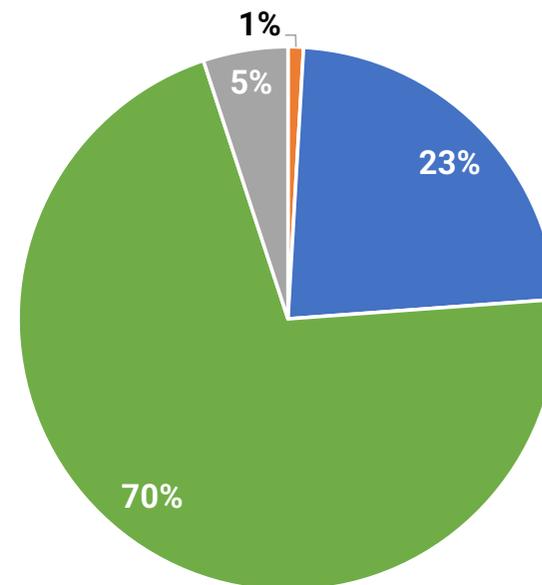


- Je négocie le taux de transport
- J'accepte le taux de transport proposé par le transporteur
- J'accepte le taux de transport négocié par mon entrepreneur
- Autres : précisez

## 16. En général, comment qualifiez-vous les prix de transport pour les billots ? Diriez-vous qu'ils sont : (n = 456)

### Faits saillants :

- Les trois-quarts des producteurs considèrent que le taux de transport obtenu pour leurs billots est plutôt élevé ou très élevé. La faible marge de négociation de ces taux (seulement 8% des producteurs rapportent les négocier alors que 80% disent « accepter le taux proposé par le transporteur ») semble donc corrélée à une insatisfaction quant à ces taux.
- Cela pointe vraisemblablement vers le constat d'un faible rapport de négociation.

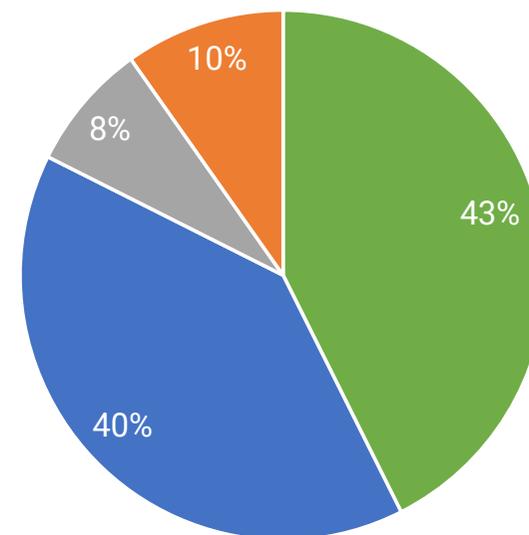


■ Très bas ■ Plutôt bas ■ Plutôt élevés ■ Très élevés

## 17. Seriez-vous d'accord pour que le Syndicat – par une agence de vente – négocie avec les usines le prix pour le bois de sciage pour l'ensemble des producteurs ? (n = 499)

### Faits saillants :

- La très vaste majorité des producteurs (83%) se disent totalement en accord ou plutôt d'accord pour que le syndicat négocie avec les usines le prix du bois de sciage pour l'ensemble des producteurs.
- Ce large consensus semble directement corrélé à :
  - A) La forte insatisfaction des producteurs à l'égard des prix obtenus pour leurs billots de 8-10 et de 12-16 pieds.
  - B) La faible marge de négociation dont semblent jouir les producteurs en ce qui concerne ces prix.



■ Totalement d'accord

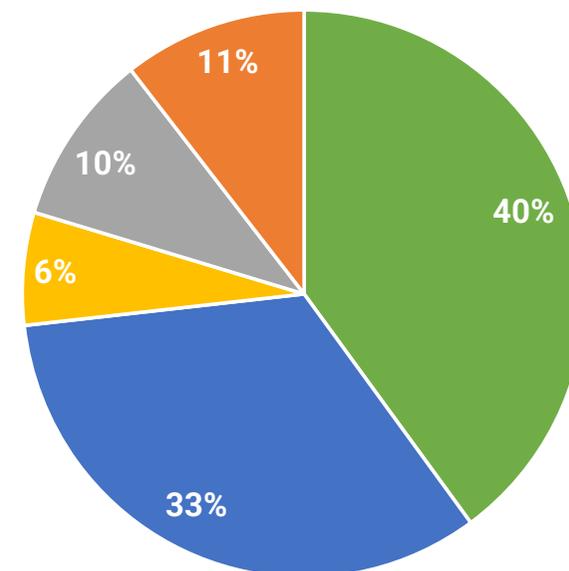
■ Plutôt d'accord

■ Plutôt en désaccord

■ Totalement en désaccord

## 18. Seriez-vous d'accord pour que le Syndicat – par une agence de vente – négocie le prix du transport du bois de sciage pour l'ensemble des producteurs ? (n = 512)

- **Totalement d'accord**
- **Plutôt d'accord**
- **Plutôt en désaccord**
- **Totalement en désaccord**
- **J'aimerais que le transport soit pris en charge par l'usine, prix bord de chemin**



## 18. Seriez-vous d'accord pour que le Syndicat – par une agence de vente – négocie le prix du transport du bois de sciage pour l'ensemble des producteurs ? (n = 512) *[Suite]*

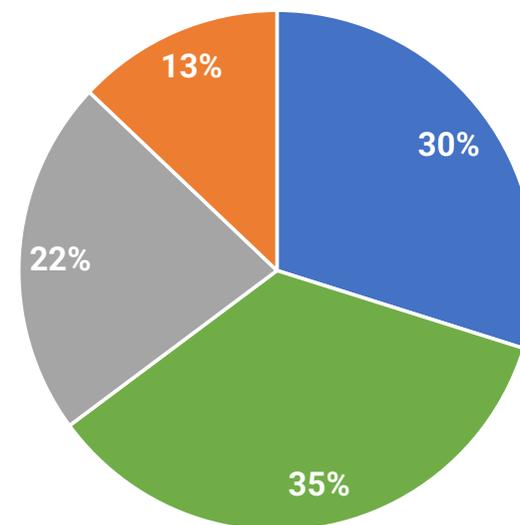
### Faits saillants :

- Une forte majorité (près des trois-quarts) se dégage en faveur de la négociation des prix du transport du bois de sciage par le syndicat, et ce pour l'ensemble des producteurs.
- Ici encore, ce consensus assez large semble corrélé à :
  - A) La forte insatisfaction des producteurs à l'égard des taux obtenus pour le transport de leurs billots
  - B) La faible marge de négociation dont semblent jouir les producteurs en ce qui concerne ces taux
  - C) Le fort appui des producteurs à la négociation, par le syndicat, des prix du bois de sciage avec les usines

## 19. Seriez-vous d'accord pour que le Syndicat organise éventuellement le transport des billots comme il le fait pour le bois à pâte ? (n = 502)

### Faits saillants :

- Une majorité assez forte se dégage chez les producteurs en faveur d'un transport des billots organisé par le syndicat (comme cela se fait déjà pour le bois à pâte). Une minorité substantielle de plus du tiers des producteurs (35%) se dit néanmoins plutôt ou totalement en désaccord avec cette idée.
- Ainsi, une majorité plus forte (73%) se dégage en faveur de la *négociation* des taux de transport du bois de sciage par le syndicat qu'en faveur de *l'organisation* de ce transport par le syndicat (65%).



- Totalement d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt en désaccord
- Totalement en désaccord



## **Section 3. Récolte du bois**

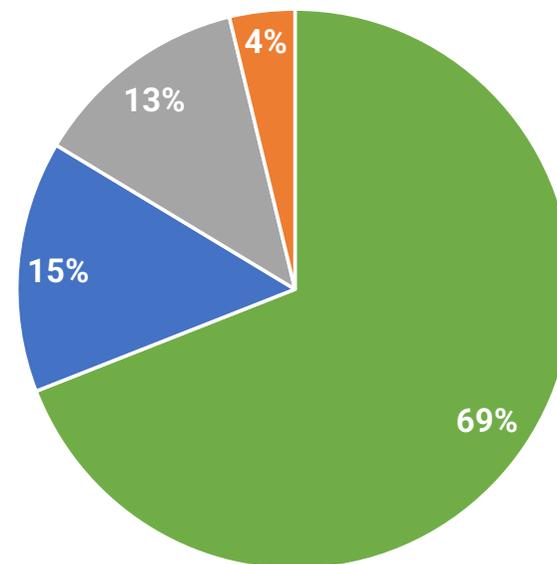
---



## 20. Qui récolte le bois sur votre/vos lots ? (n = 525)

### Faits saillants :

- Plus des deux-tiers (69%) des producteurs récoltent le bois eux-mêmes et/ou avec l'aide de famille/amis, alors que près de 30% confient en partie ou en totalité la récolte à un entrepreneur. Ces proportions paraissent assez bien corrélées à la taille des lots dont les producteurs sont propriétaires : un peu plus de 60% possèdent des lots de petite ou de moyenne taille (0-80 hectares), alors que 35% possèdent des lots de grande taille (80 hectares et +).

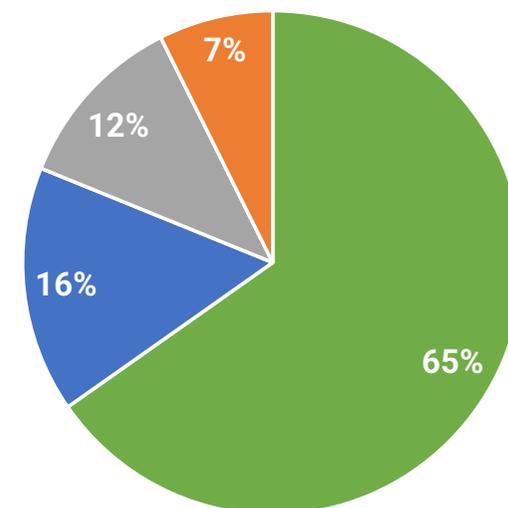


- **Vous récoltez le bois vous-même ou avec l'aide de la famille et amis**
- **Vous faites de la récolte et vous en confiez une partie à un entrepreneur**
- **Vous confiez 100% des travaux de récolte à un entrepreneur**
- **Autres : précisez**

## 21. Au cours des 5 prochaines années, qui récoltera le bois sur votre/vos lots ? (n = 524)

### Faits saillants :

- La situation des producteurs en ce qui concerne la récolte de bois n'apparaît pas être promise à de grands changements au cours des prochaines années. Les producteurs qui récoltent déjà le bois par eux-mêmes et/ou avec l'aide de famille et amis continueront de procéder ainsi, alors que les producteurs qui font déjà appel à des entrepreneurs pour une partie ou la totalité de leur récolte continueront également de le faire. Le modèle est stable.



- Vous récolterez le bois vous-même ou avec l'aide de la famille et amis
- Vous ferez de la récolte et vous en confierez une partie à un entrepreneur
- Vous confierez 100% des travaux de récolte à un entrepreneur
- Je ne prévois pas récolter de bois à pâte ou de sciage